

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2021

N° DEL2021_04_01

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

M. POTEL Robert donne pouvoir à M. TASSÉ Damien.

Mme LE BARON-RACHEL Marjorie donne pouvoir à Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle.

SECRETAIRE DE SEANCE : LOIZEL-CADORET Catherine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 17 juin 2021

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme la Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

L'article L 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le **20/07/2021**

ID : 056-215601774-20210624-DEL2021_04_01-DE

Après avoir décidé un vote à mains levées,
Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
La candidature de Mme LOIZEL-CADORET Catherine comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNE A L'UNANIMITE, MME LOIZEL-CADORET CATHERINE COMME SECRETAIRE DE SEANCE.

A PLUVIGNER, LE 24.06.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour




Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2021

N° DEL2021_04_02

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

M. POTEL Robert donne pouvoir à M. TASSÉ Damien.

Mme LE BARON-RACHEL Marjorie donne pouvoir à Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle.

SECRETARE DE SEANCE : LOIZEL-CADORET Catherine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 17 juin 2021

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2021.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Des observations sont portées sur le procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2021 :

Au point n°7, M. Damien TASSÉ indique qu'il manque probablement une ligne puisque Mme la Maire répond et qu'il n'y a pas de question.

Mme la Maire répond que ce n'était juste qu'une confirmation des propos de M. Jean-Marie KERSUZAN.

Au point n°22, Mme Aurélie RIO précise qu'elle avait demandé une réunion collégiale sur ce sujet.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

A PLUVIGNER, LE 24.06.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2021

N° DEL2021_04_03

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

M. POTEI Robert donne pouvoir à M. TASSÉ Damien.

Mme LE BARON-RACHEL Marjorie donne pouvoir à Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle.

SECRETAIRE DE SEANCE : LOIZEL-CADORET Catherine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 17 juin 2021

OBJET : FINANCES BUDGET – PLAN DE FINANCEMENT DE LA RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JOSEPH ROLLO

Le 28 janvier 2021, le conseil municipal a validé une mission auprès du cabinet AGA afin d'estimer les travaux à réaliser dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école élémentaire Joseph Rollo.

L'école élémentaire Joseph Rollo a été construite en 1971 et 1975 (deuxième tranche).

En 1983, elle a bénéficié d'une extension et des travaux de rénovation ont été engagés en 1998.

Aujourd'hui, cette école accueille 10 classes et 239 élèves.

Le bâtiment est mal isolé, mal ventilé, les menuiseries extérieures et la chaudière gaz sont anciennes et la toiture présente des signes de vétusté.

Le projet de rénovation pourra consister en une isolation complète de l'enveloppe, une modification du système de chauffage et de ventilation.

Plusieurs scénarios préparés par le bureau d'étude ont été étudiés par la commission travaux du 18 juin 2021. Ils permettent de définir l'enveloppe financière du programme de travaux à présenter à l'État qui a mis en place, dans le cadre du plan de relance 2021, une dotation spécifique pour la rénovation énergétique des bâtiments :

1. Isolation toiture : 270 000 € HT

- a. Réfection de l'étanchéité - 235 000 € HT
- b. L'isolation des combles sous couv ardoises avec remplacement des plafonds - 35 000 € HT

2. Remplacement système chauffage – 252 000 € HT

- a. Remplacement chaudière 165 000 € HT
- b. Canalisations 60 000 € HT
- c. Emetteurs 27 000 € HT

3. Rénovation thermique du bâtiment – 520 000 € HT

- a. ITE (150mm laine de bois) : 210 000 € HT
- b. Remplacement menuiseries : 270 000 € HT
- c. *BSO Sud et Ouest : 40 000 € HT*

4. Double flux – 147 000 € HT

- a. Mise en place d'un système de ventilation double flux – 100 000 € HT
- b. Faux plafonds acoustiques pour passer les gaines : 47 000 € HT (+ à ajouter 18 000 € HT de claustra pour masquer les CTA en toiture)

5. Améliorations des consommations – 91 000 € HT

- a. Robinets thermostatiques 11 000 € HT
- b. *Eclairages LED 80 000 € HT*
- c. Supprimer la rehausse de bardage (cf. ci-dessus l'annotation avec les plafonds)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes	
maîtrise d'œuvre	100 000.00 €	120 000.00 €	État (DETR)	400 000.00 €
travaux	1 200 000.00 €	1 440 000.00 €	Région	100 000.00 €
			FCTVA	255 902.40 €
			Autofinancement	804 097.60 €
Total	1 300 000.00 €	1 560 000.00 €	Total	1 560 000.00 €

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le **29/06/2021**

ID : 056-215601774-20210624-DEL2021_04_03-DE

2021/

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CE PLAN DE FINANCEMENT. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 24.06.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

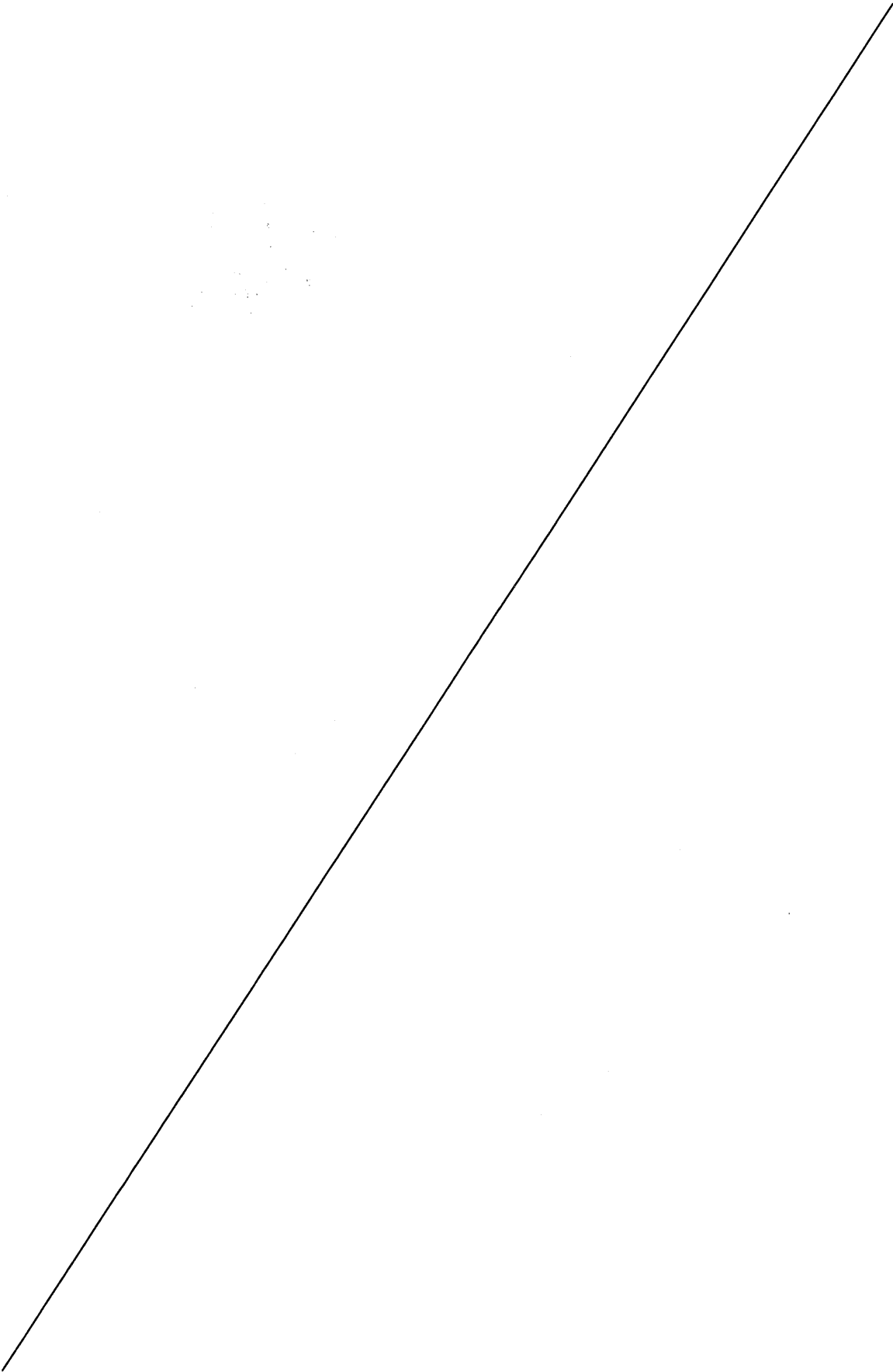
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le **29/06/2021**

ID : 056-215601774-20210624-DEL2021_04_03-DE



2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2021

N° DEL2021_04_04

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

M. POTEI Robert donne pouvoir à M. TASSÉ Damien.

Mme LE BARON-RACHEL Marjorie donne pouvoir à Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle.

SECRETARE DE SEANCE : LOIZEL-CADORET Catherine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 17 juin 2021

OBJET : FINANCES BUDGET – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF

Comme chaque année, GRDF est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Ainsi, le montant de la redevance d'occupation du domaine public gaz s'élève à 1 006 € pour 2021.

Le plafond de votre redevance 2021 d'occupation du domaine public est :

959,00 €

Insee	Commune	Longueur Canalisation (m)
56177	PLUVIGNER	18725
Total		18 725

Coefficient de revalorisation (CR)	1,27
------------------------------------	------

Calcul de la redevance :

$$[(0,035 \times L) + 100] \times CR$$

Le plafond de votre redevance 2021 d'occupation provisoire du domaine public est :

47,00 €

Insee	Commune	Longueur Canalisation (m)
56177	PLUVIGNER	122
Total		122

Coefficient de revalorisation (CR)	1,09
------------------------------------	------

Calcul de la redevance :

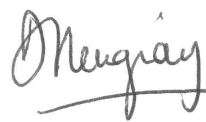
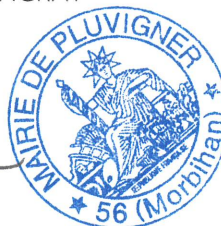
$$0,35 \times L \times CR$$

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE REDEVANCE. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 24.06.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2021

N° DEL2021_04_05

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luïguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

M. POTEI Robert donne pouvoir à M. TASSÉ Damien.

Mme LE BARON-RACHEL Marjorie donne pouvoir à Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle.

SECRETARE DE SEANCE : LOIZEL-CADORET Catherine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 17 juin 2021

OBJET : TRAVAUX – ATTRIBUTION DES LOTS DE TRAVAUX EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU POLE CULTUREL

L'appel d'offre pour les travaux de l'espace culturel a été lancé le 9 avril 2021 et comportait 25 lots.

179 entreprises ont retiré un dossier et 86 offres ont été présentées avant le 14 mai 2021.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 juin pour valider les questions (ajustements et précisions) à poser aux entreprises.

Le 18 juin, elle s'est prononcée sur l'attribution des lots de travaux.

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le **20/07/2021**

ID : 056-215601774-20210624-DEL2021_04_05-DE

Tous les lots ont été attribués sauf :

- le lot 3, Gros œuvre : une seule offre a été présentée. Des incohérences sur l'offre ont été relevées par la maîtrise d'œuvre et l'entreprise n'a pas voulu répondre aux questions pour lever ces interrogations. Elle a d'ailleurs indiqué qu'elle ne pourrait intervenir avant 2022. Son offre a donc été considérée comme inappropriée.

- le lot 5, Bardage métallique : aucune offre n'a été présentée.

- le lot 12, chappe décorative : deux offres ont été présentées mais ne correspondent pas aux préconisations du cahier des charges (épaisseur de la chappe ou de l'isolant). Les entreprises n'ont pas souhaité modifier techniquement leur proposition. Les offres ont été considérées inappropriées.

Concernant ces trois lots, un nouvel appel d'offre en procédure adaptée a été lancé.

Par ailleurs, dans l'attente des offres pour les trois lots non attribués, la commission a souhaité surseoir pour l'attribution des Prestations Supplémentaires Événuelles (PSE) suivantes :

2021/

Lot(s)	Code	Libelle	Description
LOT 2	PSE 1	Éclairage extérieur	Éclairage extérieur
	PSE 2	Terrain de boules	Terrain de boules
LOT 3	PSE 3	Béton teinté masse coloris blanc	Béton teinté masse coloris blanc
LOT 4	PSE 4	Panneaux photovoltaïques	Panneaux photovoltaïques
	PSE 5	Amélioration thermique	Amélioration thermique
LOT 6	PSE 4	Panneaux photovoltaïques	Panneaux photovoltaïques
LOT 7	PSE 5	Amélioration thermique	Amélioration thermique
LOT 9	PSE 6	Agencement	Agencement
LOT 14	PSE 7	Habillage mural acoustique textile	Habillage mural acoustique textile
LOT 15	PSE 3	Béton teinté masse coloris blanc	Béton teinté masse coloris blanc
	PSE 8	Peinture de finition sur les charpentes de la salle	Peinture de finition sur les charpentes de la salle
LOT 19	Vidéo surveillance	Vidéosurveillance	Vidéosurveillance
LOT 22	PSE 01	Écran de projection	Écran de projection
LOT 23	PSE 02	Projecteurs complémentaires	Projecteurs complémentaires
	PSE 03	Éclairage d'ambiance gradué dans la salle	Éclairage d'ambiance gradué dans la salle
LOT 24	PSE 04	Intercom	Intercom
	PSE 05	Vidéoprojecteur	Vidéoprojecteur

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le 20/07/2021

ID : 056-215601774-20210624-DEL2021_04_05-DE

CONSTRUCTION D'UN POLE CULTUREL A PLUVIGNER (56)

Récapitulatif des offres après analyse

LOTS		EN TREPRISES PROPOSEES	OFFRE BASE (€ HT)
LOT 01	DEMOLITION - DESAMIANTAGE	PICAUT - MOREAC (56)	103 879,00 €
LOT 02	TERRASSEMENT - RESEAUX - VOIRIES - AMENAGEMENTS EXTERIEURS - ESPACES VERTS	EUROVIA - KERVIGNAC (56)	324 075,75 €
LOT 04	CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE	ATELIERS DAVID - GUERANDE(44)	405 162,93 €
LOT 06	ETANCHEITE	BIHANNIC - BREST (29)	345 216,24 €
LOT 07	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	ALUMINIUM DE BRETAGNE - LANDEVANT (56)	147 960,00 €
LOT 08	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	AGENCEMENT MENUISERIE ROCHEREUIL - LE RHEU (35)	115 478,46 €
LOT 09	AGENCEMENT	GOUEDARD MENUISERIE - CREDIN (56)	21 243,64 €
LOT 10	SIGNALETIQUE	SIGMA SYSTEMS - QUIMPER (56)	9 550,20 €
LOT 11	CLOISONS SECHES	PIM - LE LAVANDOU (83)	271 435,75 €
LOT 13	REVETEMENTS DES SOLS	LE BEL - MALESTROIT (56)	88 295,84 €
LOT 14	PLAFONDS SUSPENDUS	SUD BRETAGNE PLAFONDS & CLOISONS - SAINT AVE (56)	104 836,12 €
LOT 15	PEINTURE	COULEURS SAFIR - LANDEVANT (56)	115 597,99 €
LOT 16	NETTOYAGE	ARMOR NETTOYAGE - PACE (35)	6 660,00 €
LOT 17	ASCENSEUR	TK ELEVATOR - ANGERS (49)	27 600,00 €
LOT 18	CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRE - VENTILATION	MISSENERD - QUEVEN (56)	769 368,00 €
LOT 19	ELECTRICITE	SAITEL - PLABENNEC (29)	205 492,49 €
LOT 20	FAUTEUILS DE THEATRE	EL 25 - FLCI - ETS MUSSIDAN-SIEGES - SAINT MEDARD DE MUSSIDAN (24400)	71 129,55 €
LOT 21	MACHINERIE SCENIQUE	EL 11 - S.N. LEBLANC SCENIQUE S.A.R.L. - NANCOIS SUR ORNAIN (55500)	76 385,00 €
LOT 22	TENTURES SCENIQUES	- AUDIOLITE - GUIPAVAS (29490)	51 569,38 €
LOT 23	LUMIERE SCENIQUE	EL 47 - AUDIOLITE - GUIPAVAS (29490)	40 467,54 €
LOT 24	SONORISATION	EL 47 - AUDIOLITE - GUIPAVAS (29490)	71 803,74 €
		TOTAL HT	5 082 207,62 €
LOT 25	PHOTOVOLTAIQUE	QUENEA ENERGIES RENOUVELABLES - CARHAIX (29)	47 930,46 €

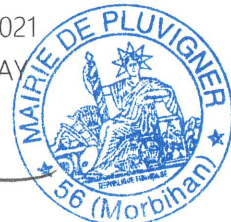
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offre du 18 juin 2021 ;

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE L'ATTRIBUTION DES LOTS DE TRAVAUX EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU POLE CULTUREL. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 24.06.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY



Le Maire,

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2021

N° DEL2021_04_06

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LÉREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

M. POTEI Robert donne pouvoir à M. TASSÉ Damien.

Mme LE BARON-RACHEL Marjorie donne pouvoir à Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle.

SECRETARE DE SEANCE : LOIZEL-CADORET Catherine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 17 juin 2021

OBJET : TRAVAUX – PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE

Comme chaque année, des portions de voirie sont entretenues.

Les voies proposées sont :

- | | |
|-----------------------|-------------------|
| - Bel Kerhur : | Fossés et Enduits |
| - Le Guern : | Fossés |
| - Toul Douar Bieuzy : | Enrobés |
| - Kerbastard : | Fossés et Enduits |

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le **20/07/2021**

ID : 056-215601774-20210624-DEL2021_04_06-DE

- Kerigun Trélécan : Fossés et Enduits
 - CE Kerdosso : Fossés et Empierrement
 - Restellic : Fossés et Enduits
 - Chanticoq : Fossés et Enrobés
- PATA

Le montant total de ces travaux se porte à 190 000 € TTC.

Ils seront réalisés dans le cadre du marché à bons de commandes avec l'entreprise Colas.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 18 juin 2021 ;

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 24.06.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2021

N° DEL2021_04_07

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDÉ Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

M. POTEL Robert donne pouvoir à M. TASSÉ Damien.

Mme LE BARON-RACHEL Marjorie donne pouvoir à Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle.

SECRETARE DE SEANCE : LOIZEL-CADORET Catherine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 17 juin 2021

OBJET : TRAVAUX – RENOVATION DES POINTS D'ÉCLAIRAGE

Morbihan Énergies subventionne la rénovation des points d'éclairage à hauteur de 30% pour 30 unités en agglomération et 60% pour 6 unités en campagne.

Le programme Morbihan Énergies poteau béton Rénovation des lanternes permet d'avoir un coût par point d'éclairage en agglomération à 541,80 € TTC, subventionné à 30% et à 309,60 € TTC en campagne subventionné à 60%.

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le **20/07/2021**

ID : 056-215601774-20210624-DEL2021_04_07-DE

La commune réalisera 27 unités en plus à 774 € TTC portant le montant total de l'opération sur l'ensemble des axes départementaux à 39 009,60 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 18 juin 2021 ;

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 24.06.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2021

N° DEL2021_04_08

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

M. POTEI Robert donne pouvoir à M. TASSÉ Damien.

Mme LE BARON-RACHEL Marjorie donne pouvoir à Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle.

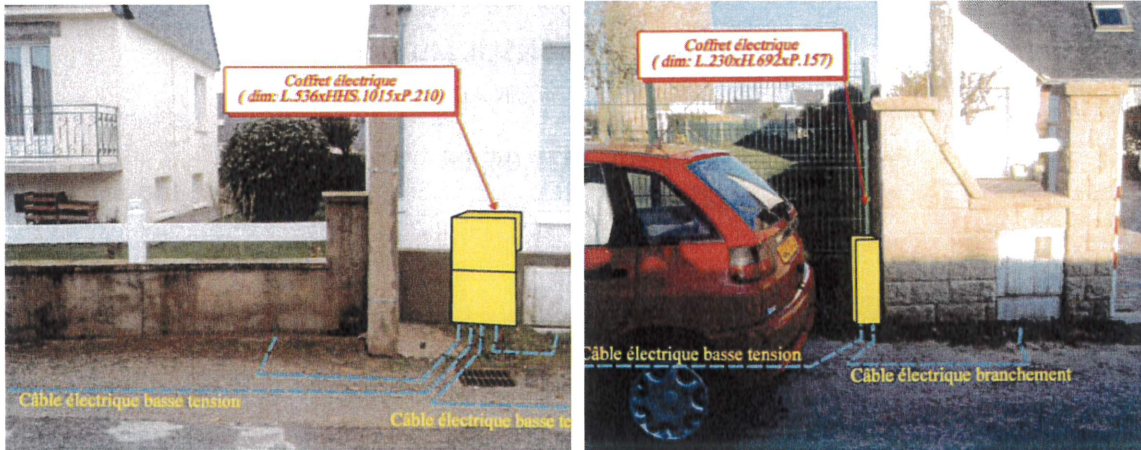
SECRETARE DE SEANCE : LOIZEL-CADORET Catherine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 17 juin 2021

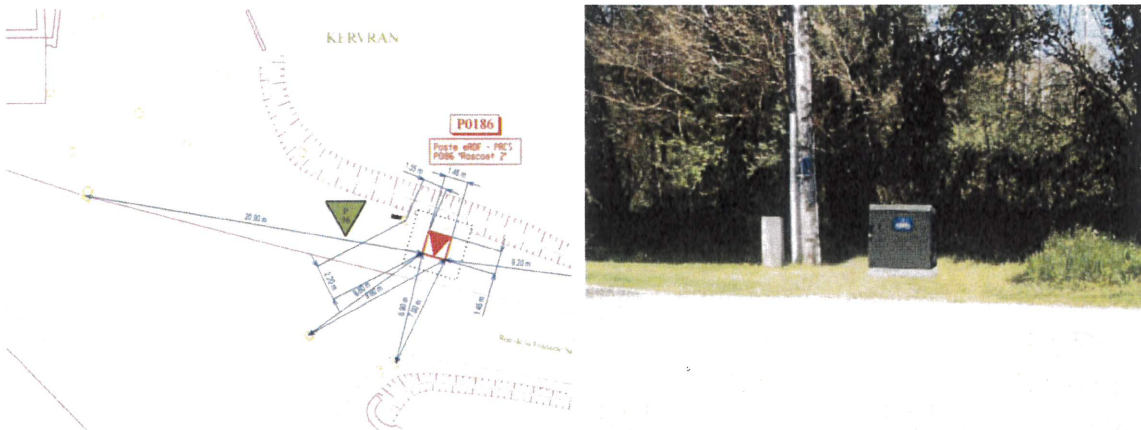
OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – SERVITUDES ENEDIS

La commune a été sollicitée par la société ENEDIS afin d'établir deux actes notariés portant sur la mise en place d'une canalisation souterraine et d'un poste de transformation sur deux parcelles appartenant au domaine privé de la commune et cadastrées section AI numéro 544 et P numéro 96.

Avenue Job Le Bayon - AI 544



Rue de la Fontaine Saint-Bieuzy - P 96



Les conventions sous seing privé signées en 2010 et 2013 avec ENEDIS ont été enregistrées au Service de la publicité foncière, mais n'ont pas été publiées.

Sur demande, et aux frais exclusifs d'ENEDIS, il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES CONVENTIONS. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 24.06.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2021

N° DEL2021_04_09

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

M. POTEI Robert donne pouvoir à M. TASSÉ Damien.

Mme LE BARON-RACHEL Marjorie donne pouvoir à Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle.

SECRETARE DE SEANCE : LOIZEL-CADORET Catherine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 17 juin 2021

OBJET : PERSONNEL ET CONCERTATION – APPLICATION DES 35 HEURES

L'aménagement et la réduction du temps de travail sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2002 pour les différents services de la commune.

Règlementairement, le temps de travail annuel se calcule de la manière suivante :

- Nombre de jours annuels : 365
- Repos hebdomadaires : 104
- Jours fériés (moyenne) : 8

- Nombre de jours de congés : 25
- Total jours non travaillés : 137
- Total jours travaillés : 365- 137 = 228 jours
- Total semaines travaillées : 228 / 5 = 45.6
- Durée hebdomadaire : 35 heures

Nombre d'heures travaillées par an : 45.6 semaines x 35 heures = 1 596 heures arrondi à 1 600 heures.

La loi du 16 avril 2008 a instauré la journée de solidarité qui est comptabilisée pour 7 heures, pourtant la durée annuelle du travail à 1607 heures.

Lors de la mise en place de l'ARTT, il avait été convenu de maintenir les congés pour ancienneté pour les agents titulaires à raison d'1 ½ journée pour 5 ans d'ancienneté.

Le maintien de ces jours de congés pour ancienneté ne permet pas aux agents à temps complet d'accomplir les 1 607 h demandés par le décret du 25 août 2000. La durée légale de 1607 heures est un seuil plancher et plafond.

L'article 47 de la loi de la transformation publique du 06 août 2019 prévoit que les collectivités qui avaient délibéré en faveur du maintien d'un régime de travail antérieur plus favorable disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir un temps de travail de 1607 heures.

À compter du 1^{er} janvier 2022, les congés pour ancienneté des agents titulaires seront donc supprimés.

Vu l'avis favorable de la commission personnel du 25 mai 2021 et du comité technique du 03 juin 2021 ;

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A 22 POUR ET 7 ABSENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LA SUPPRESSION DES DEMIES-JOURNEES POUR ANCIENNETE PERMETTANT LA REALISATION DES 1607HEURES PAR L'ENSEMBLE DES AGENTS. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 24.06.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 22 pour – 7 abstentions

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "D. Hingray". To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "MAIRIE DE PLUVIGNER" at the top, "56 (Morbihan)" at the bottom, and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross, surrounded by a decorative border.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2021

N° DEL2021_04_10

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

M. POTEL Robert donne pouvoir à M. TASSÉ Damien.

Mme LE BARON-RACHEL Marjorie donne pouvoir à Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle.

SECRETARE DE SEANCE : LOIZEL-CADORET Catherine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 17 juin 2021

OBJET : PERSONNEL ET CONCERTATION – INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

Les agents de la collectivité peuvent parfois être amenés à réaliser des heures supplémentaires, dans le cadre de leurs missions, à la demande des responsables de service.

Lorsqu'elles ne sont pas compensées sous la forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires sont rémunérées sous la forme d'IHTS. La collectivité doit alors transmettre les pièces justificatives en Trésorerie et doit fournir une délibération fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Il convient donc d'adapter notre délibération du 13 décembre 2018 pour faire apparaître les emplois concernés. Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B et de catégorie C ainsi qu'aux fonctionnaires de catégorie A de la filière médico-sociale.

<i>Cadres d'emplois</i>	<i>Emplois</i>
Puéricultrices territoriale	- Responsable service petite enfance
Rédacteurs territoriaux	- Responsable service ressources humaines - Responsable service finances marchés publics
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	- Animateur.rice centre multi média
Animateurs territoriaux	- Responsable service enfance, jeunesse restauration - Responsable division animation
Techniciens territoriaux	- Responsable du centre technique - Responsable espaces verts - Responsable voirie bâtiments cimetière - Responsable projets neufs et rénovation des bâtiments
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	- Responsable du service culturel - Musicien-ne intervenant dans les écoles et enseignant-e de violon et d'éveil musical - Enseignant-e de guitare - Enseignant-e de chant et de piano - Musicien-ne intervenant dans les écoles et enseignant-e de formation musicale - Enseignant-e de trompette, de trombone et encadrant-e d'orchestre et d'atelier - Enseignant-e de batterie et encadrant-e atelier de Batucada - Enseignant-e de clarinette, de saxophone, de formation musicale et encadrant-e d'orchestre
Agents de maitrise territoriaux	- Responsable du centre technique - Responsable du restaurant scolaire - Adjoint.e au responsable espaces verts - Chef de garage - Aide de cuisine
Auxiliaires de puériculture territoriaux	- Assistant.e d'accueil petite enfance

2021/

Adjoints administratifs territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> - Assitant.e de direction - Secrétaire des services techniques - Assistant.e finances marchés publics - Responsable division hygiène des locaux - Assistant.e ressources humaines - Gestionnaire urbanisme - Gestionnaire état civil et assistant.e urbanisme - Agent chargé.e d'accueil - Secrétaire du multi-accueil
Adjoints d'animation territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> - Animateur.trice - Agent.e d'animation et d'entretien - Agent.e d'animation - Assistant.e d'accueil petite enfance
Adjoint technique territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> - Agent.e de surveillance de la voie publique - Adjoint.e au responsable espaces verts - Agent des espaces verts - Agent du complexe sportif - Conducteurs d'engins - Agent polyvalent services techniques - Agent du service salles - Agent d'entretien - Assistant.e école maternelle - Second de cuisine - Cuisinier.ière - Aide de cuisine - Agent de plonge et d'entretien - Agent de plonge - Agent.e péri-scolaire - Agent.e périscolaire et d'entretien - Cuisinier.ière - Lingère
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	<ul style="list-style-type: none"> - Assistant.e école maternelle
Adjoints du patrimoine territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> - Chargé.e des actions culturelles - Responsable de la bibliothèque - Agent.e de bibliothèque
Agents territoriaux de police municipale	<ul style="list-style-type: none"> - Policier municipal

Les heures supplémentaires de nuit sont celles accomplies entre 22h et 7h.

Le nombre d'heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies est limité à 25h/mois, toutes catégories confondues.

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le **20/07/2021**

ID : 056-215601774-20210624-DEL2021_04_10-DE

Les IHTS sont calculées sur la base d'un taux horaire prenant pour base le montant du traitement brut annuel de l'agent divisé par 1820.

Ce taux horaire est ensuite majoré dans les conditions suivantes :

- 125 % pour les 14 premières heures,
- 127 % pour les suivantes.

L'heure supplémentaire est majorée de 100% lorsqu'elle est effectuée la nuit et de 66% lorsqu'elle est accomplie un dimanche ou un jour férié.

Vu l'avis favorable de la commission personnel du 25 mai 2021 et du comité technique du 03 juin 2021 ;

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE L'ACTUALISATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE L'IHTS. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 24.06.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2021

N° DEL2021_04_11

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

M. POTEI Robert donne pouvoir à M. TASSÉ Damien.

Mme LE BARON-RACHEL Marjorie donne pouvoir à Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle.

SECRETARE DE SEANCE : LOIZEL-CADORET Catherine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 17 juin 2021

OBJET : PERSONNEL ET CONCERTATION – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

L'évolution de l'organisation des services conduit à proposer les modifications suivantes du tableau des emplois permanents.

Modification des durées hebdomadaire de travail :

L'ajustement permanent des emplois du temps des agents de la division scolaire conduit à augmenter le temps de travail d'un emploi d'agent d'animation et d'entretien.

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le **20/07/2021**

ID : 056-215601774-20210624-DEL2021_04_11-DE

Division	Emploi	Intitulé	Ancienne quotité	Nouvelle quotité
Scolaire	EJR 24	Agent.e d'animation et d'entretien	28h	29.25h

Créations de poste :

Au multi accueil, depuis mai 2011, les remplacements des auxiliaires de puériculture, de la lingère et de l'agent en charge de l'entretien des locaux pendant la journée sont assurés par des renforts.

En raison de l'intervention régulière depuis de nombreuses années, (de 1260 à 1732 heures annuelles), il est proposé créer un poste de remplaçant PE 12) pour une durée hebdomadaire de service de 26/35ème.

Aux services techniques, l'augmentation significative des projets de constructions ou de rénovation nécessite la création d'un emploi de chargé du montage et du suivi de ce type de projets. L'emploi sera ouvert aux conditions statutaires habituelles ainsi qu'aux contrats de projets.

Service	Emploi	Intitulé	Libellé des grades possibles	quotité
Petite Enfance	PE 12	Assistant d'accueil petite enfance	Adj d'animation Adj d'anim° Pal 2 cl Adj d'anim° Pal 1 cl	26/35
Services Techniques	ST 4	Chargé des projets neufs et rénovation des bâtiments	Technicien Pal 1 cl Technicien Pal 2 cl Technicien Agent de maîtrise Pal Agent de maîtrise	35/35

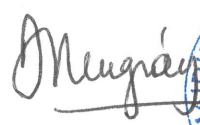
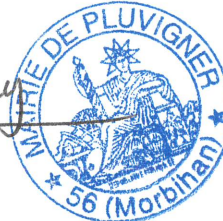
Vu l'avis favorable de la commission personnel du 25 mai 2021 et du comité technique du 03 juin 2021 ;

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 24.06.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIIN 2021

N° DEL2021_04_12

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

M. POTEI Robert donne pouvoir à M. TASSÉ Damien.

Mme LE BARON-RACHEL Marjorie donne pouvoir à Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle.

SECRETARE DE SEANCE : LOIZEL-CADORET Catherine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 17 juin 2021

OBJET : CULTURE – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU XXEME FESTIVAL MELISCENES

Dans le cadre de sa collaboration avec le Centre culturel Athéna d'Auray, le Service Culturel a retenu cette année deux versions d'un même spectacle qui s'adressent ainsi à deux tranches d'âge différentes.

Il s'agit de Soon et Ti Soon par la Compagnie Le Vent des Forges.

Ils seront donnés le dimanche 3 octobre 2021 à 11h et 15h salle de La Madeleine.

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le **20/07/2021**

ID : 056-215601774-20210624-DEL2021_04_12-DE

Le coût est de 1846,25 € TTC de frais de cession auxquels s'ajoutent des frais de transport de 133,77 € TTC, les taxes afférentes au spectacle (SACEM, SACD...) pour une estimation de 247,50 €, les frais de décentralisation à régler à la commune d'Auray (550 €) et les frais de communication à régler à l'imprimeur (180 €).
Le prix des billets est à 6 € (tarif unique).

Une même délibération sera prise par le conseil municipal d'Auray afin de permettre la signature d'une convention entre nos deux communes.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CE BUDGET ET ARRETE LE PRIX DES ENTREES A 6 €. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 24.06.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.